

**DE LA MÉTRIQUE VERBALE
À L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE
Sur trois vers de Propertius
(IV, 3, 51 ; IV, 7, 85 ; IV, 10, 31)**

Quand il aborde un texte aussi difficile à établir que celui de Propertius, le critique doit se munir de tous les outils nécessaires au meilleur accomplissement de sa tâche. La métrique verbale se révèle très précieuse à cet égard, dans la mesure où les critères qu'elle nous fournit ne véhiculent aucun préjugé quant à l'interprétation ou au type de lecture à privilégier. Dans ce qui suit, je voudrais illustrer ce propos général à l'aide de trois exemples pris au Livre IV des *Élégies*¹.

Au vers IV, 3, 51, la leçon *tibi* nous est transmise par l'ensemble des manuscrits, à l'exception du plus ancien (N), qui porte *te* (J. L. BUTRICA [1984, p. 72-73]) :

*Nam mihi quo Poenis tibi purpura fulgeat ostris
crystallusque meas ornet aquosa manus ?* (IV, 3, 51-52)

51 *tibi* FLPT ζ : *te* N

La cooccurrence des deux datifs *mihi* et *tibi* a gêné tous les éditeurs ou commentateurs (W. R. SMYTH [1970, p. 137], B. SCHMEISSER [1972,

1. Sauf indication contraire, je cite Propertius d'après les éditions « conservatrices » de J. S. PHILLIMORE (1907) et D. PAGANELLI (1961). Conformément à une tradition bien établie, je ferai une différence entre les leçons transmises par les manuscrits dont l'autorité est unanimement reconnue (à savoir, ici : N, F, L, P et T) et celles (identifiées au moyen de la lettre ζ) qui apparaissent dans un ensemble quelconque de manuscrits plus récents et/ou sous la forme d'une correction tardive apportée à l'un ou l'autre des cinq manuscrits distingués ; on notera que le sigle T, dû à HEYWORTH (2007a, 2007b), désigne le manuscrit 113 de R. HANSLIK (1979) et v de J. L. BUTRICA (1984). J'adopterai par ailleurs la convention, aujourd'hui usuelle, selon laquelle les émendations ou conjectures dues à des philologues dont la contribution n'est pas expressément citée proviennent du *Thesaurus criticus* de W. R. SMYTH (1970), auquel je me dispenserai de faire référence à chaque fois.

p. 556, 840]). Certains (Keil, Baehrens, Rothstein, Hosius, J. MAROUZEAU [1946, p. 216], E. PASOLI [1967, p. 65, 93]) postulent, en désespoir de cause, une sorte d'interrogation parenthétique *Nam mihi quo ?* dont la position initiale ne se laisse guère justifier. Ceux, très largement majoritaires, qui corrigent *tibi* le font pour des raisons essentiellement pragmatiques : on ne voit pas bien, en effet, ce qu'une mention du destinataire (Lycotas) viendrait faire ici. Ce que personne n'a remarqué, en revanche, c'est que, du point de vue métrique, la présence de *tibi* crée une disposition verbale remarquable avec, après la césure penthémimère, un mot pyrrhique suivi de deux mots dactyliques. Ce type d'hexamètre est suffisamment rare chez Properce pour que nous en examinions tous les exemplaires :

*Quare quid possit mea Cynthia, desine, Galle,
quaerere : non impune illa rogata uenit.* (I, 5, 31-32)

*Quaeris cur ueniam tibi tardior ? Aurea Phoebi
Porticus a magno Caesare aperta fuit.* (II, 31, 1-2)

*Si non uana canunt mea somnia, Lygdame, testor,
poena erit ante meos sera sed ampla pedes.* (III, 6, 31-32)

*uertite equum, Danaï, male uincitis ! Ilia tellus
uiuēt et huic cineri Iuppiter arma dabit.* (IV, 1, 53-54)

« *Iuppiter, haec hodie tibi uictima corruet Acron. »
Vouerat et spoliū corruit ille Ioui.* (IV, 10, 15-16)

*Oscula cum dederis tua flentibus, adice matris :
tota domus coepit nunc onus esse tuum.* (IV, 11, 77-78)

Dans ce mini-corpus, il n'y a jamais hyperbate, avec accord grammatical et rime, entre une épithète placée à la penthémimère et le substantif en fin du vers. On trouve chaque fois une diérèse bucolique derrière laquelle se situe un constituant syntaxique potentiellement complet (*Ilia tellus ; corruet Acron ; adice matris*) et/ou le début d'une proposition (*desine, Galle... ; Aurea Phoebi... ; Lygdame, testor... ; Ilia tellus...*). Enfin, dans la plupart des cas, la portion de texte située entre la penthémimère et la diérèse bucolique forme un constituant syntaxique au moins possible (*mea Cynthia, mea somnia, male uincitis, tibi uictima*). Tel que nous le transmettent la quasi-totalité des manuscrits, le vers IV, 3, 51 ne possède aucune de ces trois caractéristiques, ce qui le rend des plus suspects, et suffit à écarter d'emblée les conjectures qui remplacent *tibi* par un autre mot pyrrhique, qu'il s'agisse de *tua* (Leo, Thompson, P. J. ENK [1911, p. 310]), de *mea* (G. GIARDINA [2004 ; 2005, p. 342]) ou de *rogo* (Alton).

Puisque le manuscrit N porte †te†, dont †tibi† ne serait qu'un sauvetage, on doit supposer que le texte authentique renfermait un monosyllabe

lourd après la penthémimère. Il faut donc étudier les hexamètres dans lesquels cette césure précède un monosyllabe lourd suivi de deux mots dactyliques :

<i>rusticus haec aliquis tam turpia proelia quaerat</i>	(II, 5, 25)
<i>Munera quanta dedi uel qualia carmina feci !</i>	(II, 8, 11)
<i>Surge, anima ; ex humili iam carmine sumite uires</i>	(II, 10, 11)
<i>Caesaris haec uirtus et gloria Caesaris haec est</i>	(II, 16, 41)
<i>taetra uenena libens et naufragus ebibat undas</i>	(II, 24, 27)
<i>Venit enim tempus, quo torridus aestuat aer</i>	(II, 28, 3)
<i>Quod si nemo exstat qui uicerit Alitis arma</i>	(II, 30, 31)
<i>argumenta magis sunt Mentoris addita formae</i>	(III, 9, 13)
<i>Quod si, Bacche, tuis per feruida tempora donis</i>	(III, 17, 13)
<i>Quid genus aut uirtus aut optima profuit illi</i>	(III, 18, 11)
<i>Ergo, qui pactas in foedera ruperit aras</i>	(III, 20, 25)
<i>Quippe Lupercus, equi dum saucia protegit ora</i>	(IV, 1, 93)
<i>tum queror in toto non sidere pallia lecto</i>	(IV, 3, 31)
<i>Romani montes et montibus addita Roma</i>	(IV, 4, 35)
<i>Ille sibi admotas a uirgine corripit escas</i>	(IV, 8, 11)
<i>Atque ita mutato per singula pallia lecto</i>	(IV, 8, 87)
<i>At postquam exhausto iam flumine uicerat aestum</i>	(IV, 9, 63)

À la différence de ce qui se passait précédemment, nous relevons plusieurs hyperbates, avec accord grammatical et rime, entre une épithète placée à la penthémimère et le substantif qui conclut le vers (III, 17, 13 ; III, 20, 25 ; IV, 3, 31 ; IV, 8, 11 ; IV, 8, 87). Dans trois cas (III, 17, 13 ; IV, 3, 31 ; IV, 8, 87), l'expression qui remplit la clause adonienne ne saurait fournir un constituant syntaxique potentiellement complet ; et cette même expression ne coïncide jamais avec le début d'une proposition. Très souvent, enfin, la portion de texte située entre la penthémimère et la diérèse bucolique ne pourrait former un constituant syntaxique (II, 8, 11 ; II, 10, 11 ; II, 16, 41 ; II, 24, 27 ; II, 28, 3 ; II, 30, 31 ; III, 9, 13 ; III, 17, 13 ; III, 18, 11 ; IV, 1, 93 ; IV, 4, 35 ; IV, 8, 87 ; IV, 9, 63).

Ces observations nous confortent dans l'hypothèse qu'il faut rétablir un monosyllabe lourd derrière la penthémimère. Cependant, nous nous heurtons alors à une nouvelle difficulté, qui tient à la multiplicité des solutions

possibles : on a ainsi proposé *si* (Heinsius), *et* (Palmer), *nunc* (Housman), *tot* (Havet, Nencini), *tum* (Richmond), *quae* (Barber), *ter* (Barber, Luck), *bis* (Alton) (W. R. SMYTH [1970, p. 137], B. SCHMEISSER [1972, p. 556, 840]). Du point de vue paléographique, *nunc* ne crée aucune difficulté : l'abréviation « $\bar{n}c$ » aurait été confondue avec « $\bar{t}c$ » pour *tunc*, puis « tc » privé de tilde aurait débouché sur †*te*† (A. E. HOUSMAN [1972, p. 252-253], P. FEDELI [1965, p. 131] ; cf. L. HAVET [1911, p. 180, § 750]) ; mais *nunc* (ou *tum*) ne donne pas beaucoup de relief à l'expression. Par ailleurs, si l'on peut aisément admettre une réduction de *ter* écrit « \bar{t} » à †*te*† (cf. L. HAVET [1911, p. 180, § 747]), cette conjecture se heurte au fait qu'en dehors de l'expression *ter quaterque* (III, 7, 6 ; III, 12, 15), Properce emploie toujours *ter* à propos d'une action qui se voit attribuer, souvent avec ironie, une valeur magique ou rituelle (II, 33, 22 ; III, 1, 28 ; III, 10, 4 ; IV, 6, 6 ; IV, 6, 30 ; IV, 6, 74, où *perque* se laisse corriger en *terque* ; IV, 8, 86). Prise dans son intégralité, la réécriture de Palmer (*et, ter, noua* pour *te purpura*), qui semble avoir inspiré le *bis* d'Alton, puis la conjecture de Barber et Luck², laisse pour le moins perplexe. Mais la confusion des mots *et* et *te* est un phénomène paléographiquement banal (attesté, chez Properce, en II, 1, 35 [S. J. HEYWORTH (2007a, p. 35)] et III, 13, 55 ; pour d'autres exemples, voir A. E. HOUSMAN [1937, p. lv ; 1972, p. 147]) ; de sorte qu'on peut, très simplement, rétablir le texte comme suit :

*Nam mihi quo Poenis et purpura fulgeat ostris
crystallusque meas ornet aquosa manus ?*

Si la postposition de *et* derrière la penthémimère de l'hexamètre demeure relativement rare (J. HELLEGOUARCH [1964, p. 79-80]), on la trouve chez Properce :

*Nec mirum, cum sit Ioue digna et proxima Leda
et Leda partu gratior, una tribus,
illa sit Inachiis et blandior heroinis :
illa suis uerbis cogat amare Iouem.* (I, 13, 29-32)

et il en va de même pour la combinaison binaire *et... -que* (voir aussi *ThLL*, art. *et*, 879, 13-45) :

*Tu prius et fluctus poteris siccare marinos
altaque mortali deligere astra manu
quam facere ut nostrae nolint peccare puellae* (II, 32, 49-51)

Cette structure syntaxique établit, entre l'hexamètre et le pentamètre, un lien étroit qui contribue à souligner la présence, dans notre passage,

2. R. HANSLIK (1979, p. 162), S. J. HEYWORTH (1999, p. 77-78 ; 2007a, p. 158) et G. GIARDINA (2005, p. 342) affirment, à tort, que Palmer corrigeait *et* en *ter*.

d'un motif alexandrin déjà introduit aux vers IV, 3, 47-50, selon lequel la glace ou le cristal associent le feu, la couleur ou l'éclat au froid, à la blancheur ou à la transparence (voir C. AMANDE [1989], qui renvoie à II, 24, 13 et III, 6, 12). De surcroît, le vers ainsi reconstitué démarque, très vraisemblablement, un hexamètre de Virgile (*Én.*, X, 722), qu'il convient de replacer dans son contexte :

*Venerat antiquis Corythi de finibus Acron,
Graius homo infectos linquens profugus hymenaeos.
Hunc ubi miscentem longe media agmina uidit,
purpureum pennis et pactae coniugis ostro,
[...]
sic ruit in densos alacer Mezentius hostes ;
sternitur infelix Acron et calcibus atram
tundit humum exspirans infractaque tela cruentat.*

(Verg., *Én.*, X, 719-722, 729-731)

Outre les récurrences lexicales *purpureum - purpura*, *ostro - ostris*, et la figure paronomastique *pennis et - Poenis et*, plusieurs indices viennent confirmer la pertinence de ce rapprochement.

Chez Virgile, l'anthroponyme *Acron* désigne un guerrier grec issu de Cortone (*Corythus* ou Κόρυθος) tout en renvoyant, à travers une motivation relative par ἄκρος ou *acer*, et grâce au jeu étymologique sur κόρυς, κόρυθος (« casque »), à l'idée de sommet, de pointe, de pique ou de pic (cf. Hom., *Il.*, VI, 470 ; XI, 351 ; Serv., *Én.*, III, 170 ; J. J. O'HARA [1996, p. 228] ; M. PASCHALIS [1997, p. 340]). Le personnage reçoit ainsi un nom qui préfigure à la fois les ornements ostentatoires qui le désigneront de loin à la fureur de Mézence, et la triste fin que ce dernier (*alacer*) lui réservera. Dans l'épigramme IV, 10, Propertius mentionne un autre *Acron*, roi de Cénina tué au combat par Romulus ; le terme se trouve alors remotivé de manière indirecte, grâce à la double évocation des tours creuses et des traits brandis par le guerrier sabin :

Hunc uidet ante cauas librantem spicula turres (IV, 10, 13)

À côté du nominatif ordinaire (IV, 10, 9 ; IV, 10, 15), Propertius utilise l'accusatif *Acronta* (IV, 10, 7) que l'on corrige, depuis la Renaissance, en *Acrona* (cf. Anth. [Riese], 832, 6 ; Plut., *Rom.*, 16, 7 ; 30, 4 ; *ThLL*, art. *Acr-*). Cependant, *Acronta* ne fait pas davantage violence à la morphologie latine que des formes analogues comme *Acheronta* ou *Charonta* (F. NEUE et C. WAGENER [1892-1905, I, p. 236-238, 465, 468], H. E. BUTLER et E. A. BARBER [1933, p. 376]). Sa plausibilité se voit renforcée non seulement par le parallélisme *Acronta petentem* :

tempore quo portas Caeninum Acronta petentem (IV, 10, 7)

mais aussi par l'apparition, chez Virgile (*Én.*, XI, 612, 615), d'un cavalier latin appelé *Aconteus* et destiné, lui aussi, à succomber (J. J. O'HARA [1996, p. 231, 252, 292], M. PASCHALIS [1997, p. 340]). L'absence de la liquide /r/ dans *Aconteus* obéit sans doute à une contrainte prosodique : en tant que mot bacchique, *Aconteus* figure en fin d'hexamètre et se combine une fois avec l'épithète *acer* dans une clausule adonienne des plus traditionnelles (*acer Aconteus*).

Si Properce insiste, de son côté, sur la modestie de l'équipement guerrier dont Romulus s'était revêtu pour l'occasion :

*Idem eques et frenis, idem fuit aptus aratri
et galea hirsuta compta lupina iuba.*

*Picta neque inducto fulgebat parma pyropo :
praebebant caesi baltea lenta boues.*

(IV, 10, 19-22)

c'est sans doute parce qu'il a voulu, sous le prétexte d'un éloge conventionnel de la Rome primitive, créer un contraste dont le terme opposé ne fût pas l'Acron de Cénina, mais bien l'Acron de Virgile. L'emploi de *fulgebat* en IV, 10, 21 nous renvoie aussi au *fulgeat* de IV, 3, 51. Chez Virgile, Acron a prématurément abandonné (*infectos linquens* [...] *hymenaeos*) une promise (*pactae coniugis*) dont les cadeaux contribueront, par une cruelle ironie du sort, à le faire mourir. De même, l'Aréthuse de Properce reproche à Lycotas de l'avoir délaissée, dès qu'elle se fut donnée à lui, pour s'engager dans des expéditions militaires lointaines d'où il risque de ne pas revenir vivant. Usant d'une phraséologie qui reprend les notations virgiliennes (*pennis - Poenis*, *purpureum - purpura*, *ostro - ostris*), Aréthuse proclame la vanité des richesses produites par les entreprises guerrières de son époux ; cette stratégie permet à Properce de se donner un profil de « vieux Romain » tout en critiquant, de manière voilée, le bellicisme augustéen et l'écriture épique qui devrait le célébrer.

L'intertexte fourni par l'*Énéide* nous aide aussi à corriger le distique précédent, qui a depuis longtemps éveillé la suspicion (voir, entre autres, W. R. SMYTH [1970, p. 137], S. J. HEYWORTH [1999, p. 76]) :

*Omnis amor magnus, sed aperto in coniuge maior :
hanc Venus, ut uiuat, uentilat ipsa facem.*

(IV, 3, 49-50)

Même si l'on peut imaginer qu'un mariage « ouvertement » reconnu devienne, par là même, « légal » ou « légitime » (D. R. SHACKLETON BAILEY [1956, p. 232], P. FEDELI [1965, p. 130], G. LIEBERG [1998]), il reste qu'un tel usage de l'adjectif *apertus* n'est pas attesté de manière indépendante. Chose plus grave, la préposition *in* combinée à l'ablatif ne saurait servir à désigner l'objet du sentiment amoureux. Je propose donc une émendation directement inspirée de Virgile :

Omnis amor magnus, sed pacta in coniuge maior

La confusion des groupes *-ct-* et *-rt-* apparaît fréquemment : au vers II, 2, 4, le manuscrit N porte †*fata*†, issu de †*facta*†, au lieu de *furta* ; en IV, 7, 15, la leçon †*tecta*† (FLP) dérive, sous l'influence probable de la ligne suivante (*fenestra*), de †*facta*† à nouveau mis pour *furta* (A. E. HOUSMAN [1972, p. 256], R. DIMUNDO [1990, p. 120]). On trouve encore †*parto*† ou †*pacto*† pour *parcat* dans Lucr., II, 680 ; †*ptore*† pour *pectore* dans Lucr., III, 293 ; †*pacta*† pour *parta* dans Sen., *Med.*, 55 ; †*arta*† ou †*acta*† pour *apta* dans Stat., *Th.*, VII, 43 ; †*parta*† pour *pacta* dans Stat., *Th.*, XI, 570³. Le glissement de †*parta*† vers †*perta*† ne pose pas davantage de problèmes : la faute inverse – †*part(h)ica*† (ς) pour *pertica* – se rencontre en IV, 1, 130 (O. L. RICHMOND [1928, p. 334], R. HANSLIK [1979, p. 156]). On peut donc voir dans †*aperto*† un sauvetage de †*perta*†, cumulé à une erreur supplémentaire qui, à un stade ou l'autre, a fait prendre *coniuge* pour un masculin.

À mon sens, c'est un processus exactement réciproque qui a produit la corruption du vers IV, 7, 59 :

Ecce coronato pars altera †parta† phaselo,
mulcet ubi Elysias aura beata rosas (IV, 7, 59-60)

Les éditeurs hésitent, le plus souvent, entre *uecta* (ς) et *rapta* (Palmer) (voir W. R. SMYTH [1970, p. 150]). Je suggère de rétablir *operta*, qui a d'autant plus aisément pu se corrompre en †*perta*† puis †*parta*† que le copiste venait de transcrire *pars* (S. J. HEYWORTH [2007b, p. 469]), et qui nous permet de comprendre l'emploi du présentatif *ecce* et de l'épithète *coronato* : la locutrice (Cynthia) découvre *in situ* un groupe de morts illustres que lui dissimulait, jusque-là, l'ornementation de la barque. Il est à noter, par ailleurs, que certains manuscrits tardifs donnent †*pacta*† (ς), ce qui confirme l'hésitation paléographique entre *pact-* et *part-* (O. L. RICHMOND [1928, p. 367], J. L. BUTRICA [1984, p. 99]).

La correction ainsi apportée en IV, 3, 49 jette un éclairage nouveau sur un autre vers, gravement corrompu, de la même é légie :

Haecne marita fides †et parce auia† noctis
cum rudis urgenti brachia uicta dedi ? (IV, 3, 11-12)

11 *et parce auia* N : *et pacat(a)e mihi* FLTς : *et pact(a)e iam mihi* Pς

La confusion constante entre les lettres *t* et *c* (cf. L. HAVET [1911, p. 166, § 656]) nous autorise à prédire l'existence de graphies *parc-* pour

3. Voir les apparats critiques de J. MARTIN (1963, p. 67, 98), J. VIANSINO (1968, p. 193), A. KLOTZ et T. C. KLINNERT (1973, p. 242, 429).

pact-. C'est d'ailleurs ce qui se passe selon moi, dans un pentamètre du Livre III :

optima mors †parca† quae uenit acta die (III, 5, 18)

parca NLPT ζ : *parte* F : *parta* F1

Les corrections les plus courantes – *Parca* ou *Parcae* (Lachmann) – restent insatisfaisantes au plan sémantique : quel que soit le jour où nous mourrons, les Parques gardent la maîtrise de cette échéance fatale (voir P. J. ENK [1911, p. 219-220]). La difficulté disparaît si l'on opte pour *pacta*, que viennent justifier les leçons †*parte*† et †*parta*†. En outre, la distribution de *pacta* (avec la syllabe en *-ac-* au temps faible) et *acta* (avec la syllabe *ac-* au temps fort) obéit à un patron rythmique fort prisé des poètes latins.

En conséquence, je propose d'éditer IV, 3, 11 comme suit :

Haecne marita fides est pacta, haec sauia noctis

La conjecture *sauia* (Haupt, Carutti) est appuyée par un passage parallèle où le mot apparaît dans la même position métrique (II, 29, 39) ; en outre, la corruption de *haec sauia* en †*haec auia*† ne saurait surprendre (voir L. HAVET [1911, p. 307, § 1243]). La combinaison de *fides* avec *pacta* réapparaît dans Ov., *H.*, 6, 41 : *Heu, ubi pacta fides ?...*, au sein d'un contexte exactement similaire à celui de l'élegie IV, 3 (cf. G. P. GOOLD [1967, p. 66-67], J. D. MORGAN [1986, p. 193-194]). Pour passer de *est pacta haec* à †*et parce*†, il suffit de postuler une confusion banale entre *est* et *et* (cf. II, 12, 17 ; III, 11, 64), accompagnée d'une réduction de *pacta haec* à †*pact(a)e*†, ensuite altéré en †*parc(a)e*†.

Les vers IV, 3, 11 et IV, 3, 49 manifestent, dans cette hypothèse, de remarquables similitudes formelles : à chaque fois, le mot *pacta* (au nominatif ou à l'ablatif) s'élide devant un monosyllabe lourd. On pourrait m'objecter ici que la formule *pacta in coniuge* (IV, 3, 49) sous-entend qu'Aréthuse n'est pas encore mariée à Lycotas – ce qui semble, a priori, peu compatible avec le thème général du poème, et en particulier avec IV, 3, 11. Mais dans les trois distiques qui précèdent le vers 49, Aréthuse dit son désir de combattre comme une amazone, et se plaint de ce que les *puellae Romanae* ne puissent accompagner les hommes à la guerre ; dès lors qu'un sujet de conscience s'abandonne à pareil fantasme, rien ne lui interdit de s'imaginer dans un rôle tout différent de celui que la réalité lui impose. Par ailleurs, le passage où Aréthuse décrit ses noces (IV, 3, 11-16) accumule les ambiguïtés. Contrairement à D. R. SHACKLETON BAILEY (1956, p. 230-231), je pense que A. E. HOUSMAN (1972, p. 267), G. P. GOOLD (1967, p. 67), J. D. MORGAN (1986, p. 193) et S. J. HEYWORTH (2007b,

p. 446) ont raison de soutenir que le vers 11, si on le reconstruit d'après les manuscrits, véhicule un contenu qui détonne dans la bouche d'une épouse romaine. Cependant, le pentamètre (12) n'est pas moins incongru, puisqu'il ne traite pas de la cérémonie nuptiale, mais de la première étreinte, dont rien ne dit qu'elle a suivi l'hymen ; de sorte que le distique entier paraît plutôt mettre en scène un amant insincère qui vient de déflorer sa *puella* et qui lui déclare, par avance, une « foi conjugale » en jurant que toutes leurs nuits seront des nuits d'amour. Enfin, quand Aréthuse en arrive à la cérémonie elle-même (vers 13-16), elle la représente dans des termes tellement sinistres et énigmatiques qu'on peut se demander si le rite s'est bel et bien accompli. Properce, somme toute, brouille les pistes. Cette stratégie, dont les *Héroïdes* font un usage répété, trouve son origine dans le Livre IV de l'*Énéide*, où Virgile s'ingénie à créer, entre Énée et Didon, un lien qui soit symboliquement, mais non techniquement, conjugal : [*amorem*] *coniugium uocat ; hoc praetexit nomine culpam* (Verg., *Én.*, IV, 172 ; cf. G. WILLIAMS [1968, p. 377-387]). Il apparaît ainsi qu'à travers le renvoi ponctuel à la promesse de l'Acron virgilien, les vers IV, 3, 49-52 de Properce acquièrent la pertinence que leur déniait A. E. HOUSMAN (1972, p. 634) et que D. R. SHACKLETON BAILEY (1956, p. 232) s'est vainement attaché à établir ; en effet, ils évoquent non seulement la funeste destinée de Didon, mais aussi le statut indéci, à la fois légitime et irrégulier, que les poètes augustéens se plaisent à réserver aux femmes aimées ou amoureuses, surtout quand elles se retrouvent prématurément délaissées.

*

Grâce aux résultats que nous venons d'obtenir, nous pouvons aborder le deuxième passage que je voudrais discuter ici :

*Ramosis Anio qua pomifer incubat aruis
et numquam Herculeo numine pallet ebur,
hic carmen media dignum me scribe columna,
sed breue, quod currens uector ab urbe legat :*
*hic Tiburtina iacet aurea Cynthia terra ;
accessit ripae laus, Aniense, tuae.* (IV, 7, 81-86)

85 *hic tiburtina iacet aurea* P2 ζ : *sed tiburna iacet aurea* P : *sed* {*tiburna, tribuna*} *iacet hic aurea* NLT ζ : *sed tiburtina iacet hic aurea* F : *tibur(t)ina iacet* {*hic, hac*} *aurea* ζ

Il n'est guère douteux qu'à l'initiale du vers 85, *sed* (NFLPT ζ) a remplacé *hic* sous l'influence du pentamètre précédent (A. E. HOUSMAN [1972, p. 301-302]). Cependant, la version communément admise crée

deux problèmes. Tout d'abord, comme le rappelle S. J. HEYWORTH (2007b, p. 473), *Tiburtinus* n'est pas attesté ailleurs dans Properce, où l'on ne trouve que *Tiburne* (III, 22, 23). Pour préserver une forme de *Tiburnus*, on a proposé *hic sita Tiburna iacet...* (Palmer) ou *hic Tiburne tua (sua) iacet...* (Postgate, Tremenheere), qui ne se laissent guère justifier en termes paléographiques (W. R. SMYTH [1970, p. 151]) ; la suggestion de J.-P. BOUCHER (1965, p. 459) : *hic in Tiburna iacet...* s'avère, toutes choses égales, plus acceptable. Par ailleurs, la tradition plaiderait davantage pour une occurrence de *hic* après *iacet* : car si le texte de la plupart des manuscrits provient, à cet endroit, du repentir d'un copiste qui aurait omis de rétablir *hic* en lieu et place de *sed*, il faut encore postuler une modification ultérieure de *Tiburtina* en *Tiburna*, amenée par le souci de redresser la métrique. Mais il y a plus : que nous choissions *hic Tiburtina iacet...*, *hic sita Tiburna iacet...*, *hic Tiburne tua (sua) iacet...* ou *hic in Tiburna iacet...*, nous obtenons de nouveau un hexamètre dans lequel la césure penthémimère précède un mot pyrrhique suivi de deux mots dactyliques. Ce vers exhibe, dès lors, trois caractéristiques contraires aux enseignements de la métrique verbale : il renferme une hyperbate, avec accord grammatical et rime, entre une épithète placée à la penthémimère et le substantif en fin du vers ; la clausule adonienne ne recouvre ni un constituant syntaxique potentiellement complet, ni le début d'une proposition ; la portion de texte située entre la penthémimère et la diérèse bucolique (*iacet aurea*) ne saurait former un constituant syntaxique.

Birt (cité dans W. R. SMYTH [1970, p. 151]) était donc pleinement fondé à rétablir une répétition anaphorique de *hic* en début de vers et après la penthémimère :

hic Tiburna iacet, hic aurea Cynthia terra

La même disposition apparaît, d'ailleurs, dans deux autres exemples :

hic ego Pelides, hic ferus Hector ego (II, 22, 34)

hic dulces cerasos, hic autumnalia pruna (IV, 2, 15)

Certes, l'hexamètre ainsi corrigé présente une anomalie métrique, puisque la syllabe située à la penthémimère reste lourde malgré la brièveté de son noyau vocalique et l'occurrence de sa consonne finale devant une voyelle phonologique. Mais il ne s'agit pas là d'une licence inadmissible. On la trouve, pour commencer, dans sept autres vers de Properce⁴ :

4. Voir M. PLATNAUER (1951, p. 60). Dans II, 32, 13, les éditeurs adoptent tous la leçon *surgentibus* (ς). Cependant, *urgentibus*, qui se marie beaucoup mieux au contexte, est justifié par un passage parallèle (I, 14, 5-6) ; et la plausibilité d'une absence de synaphie se voit renforcée non seulement par la récurrence *creber pariter*,

<i>neu, si quid petiit, ingrata fronte negaris</i>	(I, 10, 23)
<i>uinceris aut uincis, haec in amore rota est</i>	(II, 8, 8)
<i>omnia si dederis oscula, pauca dabis</i>	(II, 15, 50)
<i>aut pudor ingenuus aut reticendus amor</i>	(II, 24, 4)
<i>et tibi Maeonias inter heroidas omnes</i>	(II, 28, 29)
<i>et platanis creber pariter urgentibus ordo</i>	(II, 32, 13)
<i>nulli cura fuit externos quaerere diuos</i>	(IV, 1, 17)

En outre, comme dans deux des exemples cités (II, 8, 8 ; II, 28, 29), le mot qui suit s'ouvre, en IV, 7, 85, par une *h*- orthographique ; et l'on sait que ce paramètre favorise l'absence de synaphie (R. G. KENT [1948], J. SOUBIRAN [1966, p. 99]), ainsi qu'en témoigne cette attestation très similaire de Virgile :

Hic hasta Aeneae stabat : huc impetus illam (Verg., *Én.*, XII, 772)

Si l'on adopte la reconstitution de Birt, les épithètes *Tiburna* (désormais au nominatif) et *aurea* se rapportent toutes deux à *Cynthia* ; corollairement, l'ablatif *terra* apparaît sans modifieur, en accord avec un usage attesté tant chez Properce que dans le corpus épigraphique⁵ :

*Clausus ab umbroso qua ludit pontus Auerno
umida Baiarum stagna tepentis aquae,
qua iacet et Troiae tubicen Misenus harena
et sonat Herculeo structa labore uia* (III, 18, 1-4)

*hunc coniunx posuit terrae et sua tristia fleuit
uolnera, quae sic sit caro biduata marito.* (CLE [Buecheler], 487, 8-9)

Par l'emploi de *Tiburna*, Properce nous renvoie d'abord à l'ouverture et à la clôture de l'élégie III, 16 ; mais il associe également Cynthia à Hercule, déjà mentionné trois lignes plus haut (où *-t ebur* recouvre *Tibur* absent) ou dans un poème antérieur⁶ :

cur autem Herculeum te portant esseda Tibur ? (II, 32, 5)

Quant à *aurea*, il s'agit d'une épithète possible d'Apollon ou de Diane (voir *ThLL*, art. *aureus*, 1491, 24-60). Le vers IV, 7, 85 résume ainsi la double généalogie mythique que le texte propertien assigne à son héroïne :

mais aussi par le parallélisme remarquable qui s'instaure entre *pariter urgentibus ordo* et *inter heroidas omnes* (II, 28, 29).

5. Contrairement à ce que suggère la concordance de B. SCHMEISSER (1972, p. 684), *qua* remplit une fonction adverbiale en III, 18, 3.

6. Je corrige *deportant* des manuscrits en *te portant* (Heinsius), pour des raisons que j'exposerai dans une publication à venir.

l'ascendance herculéenne (indirectement évoquée dans les élégies I, 11 ; I, 20 ; III, 18 ; III, 22 ; IV, 9) et la nature à la fois solaire (positive) et lunaire (négative) que recouvre le nom même de Cynthie ⁷.

*

J'en viens maintenant à mon troisième exemple :

Forte super portae dux Veius astitit arcem (IV, 10, 31)

La forme dactylique *Veius* est un hapax, à comparer avec *Veia* trochaïque dans Hor., *Épo.*, 5, 29. On la corrige presque toujours, depuis Dempster (c. 1579-1625), en *Veiens*, sur base du vers IV, 10, 23 : *Veientis* [...] *Tolumni* ; la faute, qui s'explique aisément en termes strictement paléographiques, aurait été favorisée par l'emploi voisin du toponyme *Veios* (IV, 10, 24) ou *Veï* (IV, 10, 27). Mais il existe une hypothèse concurrente, due à Heraeus : *Veius dux* (A. E. HOUSMAN [1972, p. 1104], W. R. SMYTH [1970, p. 156]). Il est donc permis d'envisager, a priori, trois solutions : *dux Veiens* (Dempster), *Veius dux* (Heraeus) et *Veiens dux*.

La métrique verbale nous confirme que, malgré l'ingénieuse défense de A. E. HOUSMAN (1972, p. 1104), *dux Veius* ne saurait être maintenu. En effet, si l'on consulte la liste, établie plus haut, des hexamètres propriens où la penthémimère précède un monosyllabe lourd suivi de deux mots dactyliques, on observe que le monosyllabe en cause est toujours un mot grammatical (les formes de *sum* se rangeant dans cette classe) ; et le vers IV, 7, 85, tel que je l'ai rétabli avec Birt, obéit à la même régularité. Par contre, l'hésitation entre *dux Veiens* et *Veius (Veiens) dux* nous renvoie à un débat déjà ancien, puisqu'il s'agit de savoir si Propertius respectait la norme métrique, implicitement énoncée par Horace (*P.*, 260), qui défavorise ou prohibe, hors paramètre indépendant, l'occurrence, derrière la césure penthémimère, d'un monosyllabe lourd suivi d'un mot spondaïque (voir M. PLATNAUER [1951, p. 20-22]). Baehrens, A. E. HOUSMAN (1972, p. 269), P. J. ENK (1962, II, p. 67-68, 439), J. L. BUTRICA (1984, p. 46, 64) et H.-C. GÜNTHER (1997, p. 93) ont défendu l'idée selon laquelle le

7. Sur l'association (lunaire) avec Diane, voir E. N. O'NEIL (1958) et T. D. PAPANGHELIS (1987, p. 36-41, 154-157). R. DIMUNDO (1990, p. 195) et É. COUTELLE (2005, p. 625-626, 640) expliquent *aurea* par une association avec Aphrodite-Vénus (voir Hom., *Il.*, III, 64 ; Verg., *En.*, X, 16) ; mais le contexte me paraît plaider davantage pour le pôle constitué par Diane et Apollon.

manuscrit N témoignerait, dans certains cas, d'une régularisation métrique apportée à un texte original n'obéissant pas à la contrainte en cause ⁸ :

Non, non humani partus sunt talia dona (II, 3, 27)

partus sunt NT : sunt partus FP

Quandocumque igitur nostros mors claudet ocellos (II, 13, 17)

nostros mors NFT : mors nostros P

Semper in Oceanum mittit me quaerere gemmas (II, 16, 17)

mittit me NFT : me mittit P

Sed numquam uitae fallet me ruga seuerae (II, 34, 23)

fallet me NT : me fallet FLP

À l'instar de C. E. MURGIA (2000, p. 218-219), P. FEDELI (2005, p. 141, 963-964) et S. J. HEYWORTH (2007b, p. 163-164), je suis enclin à penser que cette hypothèse n'est pas défendable. Sauf erreur de ma part, il existe, chez Properce, quatre-vingt-deux hexamètres où un monosyllabe lourd placé après la penthémimère précède un mot spondaïque qui ne soit pas élidé devant un polysyllabe. Dans soixante-seize de ces vers, le monosyllabe en question est un mot grammatical ; ce qui ne laisse subsister que six exemples avec un monosyllabe lexical. L'examen systématique de ce corpus nous apporte des informations très précises.

Parmi les soixante-seize hexamètres à mot grammatical, vingt-sept présentent une particularité prosodico-métrique qui interdit la permutation du monosyllabe et du mot spondaïque ; exemple ⁹ :

hanc ego non auro, non Indis flectere conchis (I, 8, 39)

On doit éliminer, par ailleurs, vingt-sept autres exemples, où ladite permutation ne serait pas autorisée par la syntaxe ¹⁰.

8. Assez curieusement, J. L. BUTRICA (1997, p. 200) a ensuite contesté l'authenticité des vers II, 3, 27-28 sous prétexte, entre autres choses, que la reduplication *Non, non...* serait étrangère à l'usage classique ; mais le second *non* reçoit ici une valeur préfixale qui suffit à légitimer le texte transmis.

9. Autres cas : I, 12, 7 ; II, 3, 35 ; II, 9, 13 ; II, 11, 3 ; II, 13, 15 ; II, 16, 45 ; II, 18, 25 ; II, 21, 19 ; II, 24, 35 ; II, 26, 41 ; II, 32, 5 (voir note 6) ; III, 1, 1 ; III, 3, 3 ; III, 7, 29 (même si on élimine l'hiatus) ; III, 11, 27 ; III, 13, 21 ; III, 15, 31 ; III, 18, 17 ; IV, 5, 11 ; IV, 5, 59 ; IV, 5, 77 ; IV, 7, 11 ; IV, 8, 31 ; IV, 8, 55 ; IV, 8, 57 ; IV, 9, 39.

10. En voici la liste : I, 1, 17 ; I, 12, 1 ; II, 1, 43 ; II, 3, 5 ; II, 3, 33 ; II, 8, 1 ; II, 9, 3 ; II, 9, 35 ; II, 13, 51 ; II, 20, 23 ; II, 21, 17 ; II, 28, 13 ; III, 5, 17 ; III, 6, 1 ; III, 8, 25 ; III, 9, 3 ; III, 11, 1 ; III, 14, 25 ; III, 15, 11 ; III, 15, 45 ; III, 18, 1 ; III, 21, 33 ; IV, 1, 115 ; IV, 3, 49 (voir plus haut) ; IV, 7, 53 ; IV, 8, 71 ; IV, 11, 27.

On observe également que si, par l'effet d'une anaphore rhétorique, un monosyllabe lourd apparaît à l'initiale du premier ou du deuxième pied et après une césure, cette dernière est systématiquement penthémimère quand rien ne s'y oppose (M. PLATNAUER [1951, p. 22]) ; exemples ¹¹ :

seu pedibus terras seu pontum carpere remis (I, 6, 33)

illis et silices et possint cedere quercus (I, 9, 31)

À priori, trois passages semblent se soustraire à la régularité ainsi dégagée :

Necdum etiam palles uero nec tangeris igni (I, 9, 17)

Tu mihi uel ferro pectus uel perde ueneno (II, 34, 13)

At tu, siue petes portus seu, nauita, linques (III, 11, 71)

On notera, cependant, que le nom *pectus* ou *portus* appartient aux deux propositions coordonnées, tandis que *uero* admet à la fois une lecture adverbiale qui le rattache au premier hémistiche (avec césure hephthémimère) et une lecture adjectivale qui le rattache au second (avec césure penthémimère) ; on peut donc faire l'hypothèse qu'il ne s'agit pas là de véritables exceptions, mais de formules soulignant l'ambivalence syntaxique du terme situé entre la penthémimère et l'hephthémimère ¹². En tout état de cause, la disposition verbale où la penthémimère précède le monosyllabe lourd figure dans treize hexamètres, dont quatre (I, 8, 39 ; II, 1, 43 ; II, 21, 19 ; IV, 5, 59) ont déjà été écartés pour des raisons prosodico-métriques ou syntaxiques ; nous arrivons ainsi à un total de soixante-trois vers.

11. Autres cas : I, 8, 39 ; I, 11, 25 ; II, 1, 43 ; II, 4, 11 ; II, 21, 19 ; II, 29, 19 ; III, 8, 31 ; III, 9, 45 ; III, 20, 7 ; IV, 5, 59 ; IV, 6, 85. À l'initiale du premier ou du second pied, on peut trouver une variante trochaïque (par exemple, *siue* pour *seu*).

12. Dans II, 34, 17 (*lecto te solum, lecto te deprecor uno*), l'anaphore rhétorique du groupe *lecto te* s'accompagne d'une distribution contrastée des temps forts et faibles (voir plus loin). Dans Verg., *B.*, 10, 16, la séquence *nostri nec* apparaît après la penthémimère. Mais *nec* entre alors dans une anaphore rhétorique avec l'initiale du vers 17 où *pecoris*, situé lui aussi à l'hephthémimère, vient compléter *nostri* ; de surcroît, la proposition introduite par *nostri* appartient à un discours parenthétique qui s'étend jusqu'à la fin du vers 18. Sur ce point, voir J. HELLEGOUARC'H (1964, p. 79-81, 98-99).

Il ne reste, en fin de compte, que treize vers dans lesquels la permutation du monosyllabe lourd et du mot spondaïque pourrait prendre place¹³ :

<i>Hypsipyle nullos post illos sensit amores</i>	(I, 15, 19)
<i>Cedite iam, diuiae, quas pastor uiderat olim</i>	(II, 2, 13)
<i>et quantum, Aeolio cum temptat carmina plectro,</i>	(II, 3, 19)
<i>Hoc uerum est, tota te ferri, Cynthia, Roma</i>	(II, 5, 1)
<i>Nec tu non aliquid, sed prima nocte, dolebis</i>	(II, 5, 15)
« <i>At magnus Caesar.</i> » — <i>Sed magnus Caesar in armis</i>	(II, 7, 5)
<i>et nunc inter eos tu sermo es, te ille superbus</i>	(II, 21, 7)
<i>Deinde, ubi pertuleris, quos dicit fama labores</i>	(II, 23, 7)
<i>differet haec numquam nec poscet garrula, quod te</i>	(II, 23, 17)
<i>Tu loqueris, cum sis iam noto fabula libro</i>	(II, 24, 1)
<i>Hesternae, mea lux, cum potus nocte uagarer</i>	(II, 29, 1)
<i>illa rudes animos per noctes conscia primas</i>	(III, 15, 5)
<i>Haec mea turba iuuat nec templo laetor eburno</i>	(IV, 2, 5)

La prédominance du Livre II dans ce mini-corpus est frappante ; mais la même inégalité s'observe, à la césure, pour les alourdissements de syllabes à finale consonantique (voir plus haut). Quoi qu'il en soit, l'effectif obtenu contraste avec les cinquante-trois hexamètres où le mot

13. Pour les principes généraux qu'il faut adopter en la matière, on lira les tomes III et IV de J. MAROUZEAU (1922-1953). Sur le placement des prépositions, voir en particulier A. E. HOUSMAN (1937, p. 22-23 ; 1972, p. 439) et M. PLATNAUER (1951, p. 97-103). Chez Properce, la conjonction *cum* apparaît derrière une forme verbale personnelle (*sonuit*) située à l'héphthémimère (IV, 8, 19). Sur le placement de *sed* et *nec* (ou *neque* élidé), voir en particulier M. PLATNAUER (1951, p. 93-96) et F. NAVARRO ANTOLÍN (1996, p. 115-116, 405). La postposition de *sed* est attestée dans I, 4, 11 et II, 24, 42 ; aux exemples cités par M. PLATNAUER et F. NAVARRO ANTOLÍN, on peut ajouter Manil., I, 531 ; Moret., 57 ; Luc., VII, 517. Pour *nec* (ou *neque* élidé), voir ci-dessus, ainsi que I, 2, 29 ; I, 11, 16 ; II, 6, 3 (derrière *fuera*t à l'héphthémimère) ; II, 6, 8 ; II, 9, 16 ; II, 19, 5 ; II, 29, 36 ; III, 9, 8 ; III, 10, 10 ; III, 14, 28 ; III, 22, 28 ; III, 22, 35 ; IV, 5, 50 ; IV, 5, 57 ; IV, 8, 56 ; IV, 10, 21 ; IV, 11, 94. Il est possible que, dans II, 21, 7, l'ordre *sermo es tu, te ille* aurait créé une cacophonie ; on notera, à cet égard, que l'élision du monosyllabe *te* cumule là deux singularités métriques, puisqu'elle apparaît non seulement à la charnière des quatrième et cinquième pieds, mais aussi au début d'un groupe prosodique (sur tout ceci, voir J. SOUBIRAN [1966, p. 405, 412-420, 536-538, 616, 633] et V. VIPARELLI SANTANGELO [1986, p. 68]).

spondaïque précède le monosyllabe lourd sans qu'aucune contrainte indépendante vienne imposer un tel ordonnancement. On peut ainsi comparer I, 15, 19 et III, 15, 5 avec I, 3, 21¹⁴ :

Et modo soluebam nostra de fronte corollas (I, 3, 21)

II, 2, 13 et II, 23, 7 avec II, 33, 3¹⁵ :

Atque utinam pereant, Nilo quae sacra tepente (II, 33, 3)

II, 3, 19 et II, 29, 1 avec I, 10, 1¹⁶ :

O iucunda quies, primo cum testis amori (I, 10, 1)

II, 23, 17 et IV, 2, 5 avec III, 5, 9¹⁷ :

Corpora disponens mentem non uidit in arte (III, 5, 9)

II, 24, 1 avec II, 23, 23 (où, cependant, la séquence *quoniam iam* aurait peut-être créé une cacophonie) :

libertas quoniam nulli iam restat amanti (II, 23, 23)

II, 5, 1 et II, 21, 7 avec I, 16, 43¹⁸ :

ante tuos quotiens uerti me, perfida, postes (I, 16, 43)

Dans ce dernier cas, le rapport de deux à vingt qu'offre le texte de N enlève toute plausibilité à *me mittit* (II, 16, 17) ou *me fallet* (II, 34, 23). De même, il n'existe aucun vers où, sans l'intervention d'une contrainte indépendante, la penthémimère précède une forme monosyllabique lourde de *sum* suivie d'un mot spondaïque, alors que l'ordre inverse apparaît à

14. Autres cas : I, 20, 33 ; II, 22, 9 ; II, 28, 35 ; III, 1, 3 ; III, 18, 7 ; IV, 1, 7 ; IV, 5, 17. Dans III, 14, 5, je construis *per* avec *bracchia*, de sorte que le placement de la préposition est syntaxiquement contraint ; voir M. DOMINICY (2008, p. 107-108).

15. Autres cas : III, 5, 31 ; III, 11, 57 ; III, 16, 11 ; III, 19, 11 ; III, 19, 19 (comparer avec la postposition de *propter* en II, 8, 35 ; II, 9, 25 ; IV, 7, 25) ; IV, 3, 21 ; IV, 9, 33 ; IV, 9, 37.

16. Autres cas : II, 22, 31 et III, 21, 19 (*cum*) ; II, 12, 11 (où *quoniam quam* aurait peut-être créé une cacophonie) ; II, 15, 49 (*ne*). Je ne compte pas ici le vers III, 18, 5, qui me paraît devoir être corrigé.

17. Autres cas : III, 7, 23 ; III, 12, 19.

18. Autres cas : II, 6, 41 ; II, 10, 17 ; II, 16, 17 (voir plus haut) ; II, 16, 25 ; II, 24, 13 ; II, 25, 29 (la disposition *te quamuis* étant possible, voir II, 9, 7 ; II, 17, 17 ; II, 24, 8 ; III, 19, 28) ; II, 24, 39 ; II, 26, 19 ; II, 28, 43 ; II, 34, 17 (avec l'anaphore *lecto te [...] lecto te* ; voir plus haut) ; II, 34, 23 (voir plus haut) ; III, 8, 13 ; III, 12, 21 ; III, 18, 25 ; IV, 3, 5 ; IV, 7, 27 ; IV, 7, 83 ; IV, 10, 5 ; IV, 11, 99. Je ne compte pas ici le vers II, 32, 23, où j'adopte la correction d'Alton : *Nuper enim de te nostras incenderat aures* (W. R. SMYTH [1970, p. 77]).

sept reprises dans les mêmes conditions¹⁹ – ce qui suffit à écarter *sunt partus* (II, 3, 27).

Venons-en maintenant aux six vers où le mot spondaïque se place après un monosyllabe lexical :

Nec mihi muneribus nox ulla est empta beatis (II, 20, 25)

Sin autem longo nox una aut altera lusu (II, 32, 29)

sit mensae ratio noxque inter pocula currat (III, 10, 21)

Quae mihi deductae fax omen praetulit, illa (IV, 3, 13)

narrat Hypermestre magnum ausas esse sorores (IV, 7, 67)

Nocte uagae ferimur, nox clausas liberat umbras (IV, 7, 89)

Dans cinq cas, la métrique s'opposerait à la permutation ; et l'on peut penser que l'anaphore rhétorique de IV, 7, 89 a produit un effet similaire. En revanche, il existe cinq passages où un mot spondaïque précède un monosyllabe lexical sans que cela soit requis en aucune manière²⁰ ; rien ne justifie donc la leçon *mors nostros* en II, 13, 17 :

Quandocumque igitur nostros mors claudet ocellos (II, 13, 17)

Et quaerit totiens « Quenam nunc porticus illam (II, 23, 5)

et tibi ad effectum uires det Caesar et omni (III, 9, 27)

Namque uerbi mortifero iacta est fax ultima lecto (III, 13, 17)

et quibus imposuit, soluit mox uincla libido (III, 20, 23)

Tout en réfutant l'hypothèse de Baehrens et de ses successeurs, nous avons aussi progressé dans notre enquête, puisque nous pouvons désormais éliminer *dux Veiens*. Mais nous restons confrontés à un choix difficile entre *Veiens dux* et *Veius dux* : seul un principe d'économie par trop mécanique pourrait favoriser la seconde correction.

Fort heureusement, la métrique verbale nous permet de faire un pas de plus. En effet, aucun des cinq exemples que nous venons de discuter ne renferme un substantif accompagné de son épithète ; bien plus, le monosyllabe et le mot spondaïque ne forment jamais un constituant nominal possible. Comme tout ce que nous avons vu jusqu'ici autorise la disposition où *Veiens* se placerait après un mot grammatical subordonnant, je suggère de corriger *dux Veius* en *dum Veiens* :

19. Voir II, 3, 9 (la disposition *sit quamuis* étant possible ; voir note 18) ; II, 3, 27 (voir plus haut) ; II, 3, 51 ; II, 8, 15 ; III, 15, 35 ; III, 16, 9 ; IV, 3, 63.

20. On pourrait traiter *nunc* et *mox* comme des mots grammaticaux ; mais cela n'affecterait pas mes conclusions.

*Forte super portae dum Veiens astitit arcem
colloquiumque sua fretus ab urbe dedit,
dumque aries murum cornu pulsabat aeno,
uinea qua ductum longa tegebat opus,
Cossus ait : « Forti melius concurrere campo. »* (IV, 10, 31-35)

Cette émendation présente trois avantages de taille. Premièrement, l'adjectif dactylique *Veius*, que A. E. HOUSMAN (1972, p. 1104) voulait maintenir par analogie sur *Troius*, ne saurait subsister ici en l'absence du substantif *dux*²¹. Deuxièmement, l'élision potentielle de *dum* devant *astitit* exclut désormais l'ordre inverse *Veiens (Veius) dum*. Enfin, la corruption de *dum* en †*dux*† s'explique facilement : par oubli du tilde, « dū » a été écrit †*du*† (voir L. HAVET [1911, p. 179, § 741], qui cite le cas similaire de Verg., *G.*, II, 362) ; on a ensuite modifié †*du*† en †*dux*† sous l'influence des vers IV, 10, 9 ; IV, 10, 40 ; IV, 10, 46.

Cinq autres hexamètres de Properce exhibent la conjonction *dum* derrière la penthémimère (III, 8, 31 ; IV, 1, 93 ; IV, 1, 95 ; IV, 5, 59 ; IV, 5, 63), en accord avec une tendance massive de la poésie dactylique (J. HELLEGOUARC'H [1964, p. 80-81]). Quant à l'emploi du parfait dans une subordonnée introduite par *dum* pour indiquer la concomitance temporelle avec un événement que la principale décrit au moyen d'un présent historique, il s'agit, certes, d'un phénomène statistiquement rare (*ThLL*, art. *dum*, 2207, 27-46 ; 2208, 15-21 ; 2211, 39-60) ; mais on en trouve un exemple chez Virgile, avec *dum* situé à la même position métrique :

*Audii illa deus ; dum textit Imaona Halaesus,
Arcadio infelix telo dat pectus inermum.* (Verg., *Én.*, X, 424-425)

L'anaphore ainsi obtenue (*dum... dumque*) se combine élégamment à l'alternance entre parfait et imparfait, et elle est encadrée par le couplage des mots *Forte* (placé en début de vers, avec le temps fort sur la première syllabe) et *Forti* (placé en début de discours direct, entre la trihémimère et la penthémimère, avec le temps fort sur la seconde syllabe) :

Forte...
dum deux parfaits, avec une nuance plutôt causale ajoutée à la concomitance temporelle
dum(que) deux imparfaits, avec une nuance plutôt adversative ajoutée à la concomitance temporelle
Forti...

Cette figure embrassée souligne le fait que, d'un point de vue pragmatique, *Forte* ne modifie pas les subordonnées en *dum*, comme on le suppose

21. Notons aussi que, dans un environnement qui aurait permis *Troia* dactylique, Properce choisit d'employer *Troica* (IV, 1, 87).

d'habitude (H. C. NUTTING [1930]), mais bien la proposition principale *Cossus ait* : ... Il en résulte une phraséologie familière, voire ironique, qui n'étonnera pas si l'on admet que, dans ses poèmes étiologiques, Properce n'est décidément pas « sérieux »²².

Marc DOMINICY
Laboratoire de Linguistique Textuelle
et de Pragmatique Cognitive
Université libre de Bruxelles

22. Sur cet aspect de l'écriture propertienne, voir J. P. SULLIVAN (1976) et S. VIARRE (2002). Faute d'envisager un tel mode de lecture, S. J. HEYWORTH (2007b, p. 497-499) se voit contraint de corriger massivement le passage.

Bibliographie

- C. AMANDE (1989) : « Prop. IV 3, 47-52 : gioco verbale e *imitatio* alessandrina », dans T. MANTERO (éd.), *Analysis II. Varia poetica*, Genova, Università di Genova (Facoltà di Lettere, Dipartimento di Archeologia, Filologia Classica e Loro Tradizioni), p. 139-148.
- J.-P. BOUCHER (1965) : *Études sur Properce. Problèmes d'inspiration et d'art*, Paris, Éditions E. De Boccard.
- H. E. BUTLER et E. A. BARBER (1933) : *The Elegies of Propertius*, Oxford, Clarendon Press [Hildesheim, Olms, 1969].
- J. L. BUTRICA (1984) : *The Manuscript Tradition of Propertius (Phoenix Supplementary Volume, 17)*, Toronto - Buffalo - Londres, University of Toronto Press.
- J. L. BUTRICA (1997) : « Editing Propertius », *The Classical Quarterly* 47, p. 176-208.
- É. COUTELLE (2005) : *Poétique et métopoésie chez Properce. De l'Ars amandi à l'Ars scribendi*, Louvain - Paris - Dudley, MA, Peeters.
- R. DIMUNDO (1990) : *Properzio 4, 7. Dalla variante di un modello letterario alla costante di una unità tematica*, Bari, Edipuglia.
- M. DOMINICY (2008) : « Properce et le mythe de Danaé », *Latomus* 67, p. 102-113.
- P. J. ENK (1911) : *Ad Propertii carmina commentarius criticus*, Zutphen, W. J. Thieme & C^{ie}.
- P. J. ENK (1962) : *Sex. Propertii Elegiarum Liber Secundus*, Leyde, Sijthoff, 2 vol.
- P. FEDELI (1965) : *Properzio. Elegie. Libro IV*, Bari, Adriatica Editrice.
- P. FEDELI (2005) : *Properzio. Elegie. Libro II* (ARCA, 45), Cambridge, Francis Cairns.
- G. GIARDINA (2004) : « Osservazioni critico-testuali a due elegie di Properzio (1, 16 ; 4, 3) », *Quaderni Urbinati di Cultura Classica* n. s. 76, p. 139-142.
- G. GIARDINA (2005) : *Properzio. Elegie*, Rome, Edizioni dell'Ateneo.
- G. P. GOOLD (1967) : « Noctes Propertianae », *Harvard Studies in Classical Philology* 71, p. 59-106.
- H.-C. GÜNTHER (1997) : *Quaestiones Propertianae (Mnemosyne Supplementary Volume, 169)*, Leyde - New York - Cologne, Brill.
- R. HANSLIK (1979) : *Sex. Propertii Elegiarum Libri IV*, Leipzig, Teubner.
- L. HAVET (1911) : *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins*, Paris, Hachette.
- J. HELLEGOUARC'H (1964) : *Le monosyllabe dans l'hexamètre latin. Essai de métrique verbale*, Paris, Klincksieck.
- S. J. HEYWORTH (1999) : « Textual Notes on Propertius 4.3, 4.4, 4.5 », dans S. M. BRAUND et R. MAYER (éd.), *Amor : Roma. Love & Latin Literature. Eleven essays (and one poem) by former research students presented to*

- E. J. Kenney on his seventy-fifth birthday* (Supplementary Volume, 22), Cambridge, Cambridge Philological Society, p. 71-93.
- S. J. HEYWORTH (2007a) : *Sexti Properti Elegos* (O.C.T.), Oxford, Clarendon Press.
- S. J. HEYWORTH (2007b) : *Cynthia. A Companion to the Text of Propertius*, Oxford, Oxford University Press.
- A. E. HOUSMAN (1937) : *M. Manilii Astronomicon. Liber primus*, Cambridge, Cambridge University Press, 2^e éd.
- A. E. HOUSMAN (1972) : *The Classical Papers of A. E. Housman*, éd. de J. DIGGLE et F. R. D. GOODYEAR, Cambridge, Cambridge University Press.
- R. G. KENT (1948) : « A Problem of Latin Prosody », dans *Mélanges de philologie, de littérature et d'histoire anciennes offerts à Jules Marouzeau par ses collègues et élèves étrangers*, Paris, « Les Belles Lettres », p. 303-308.
- A. KLOTZ et T. C. KLINNERT (1973) : *P. Papini Stati Thebais*, Leipzig, Teubner.
- G. LIEBERG (1998) : « De Propertio 4, 3, 49-50 », *Rheinisches Museum für Philologie* 141, p. 362-367.
- J. MAROUZEAU (1922-1953) : *L'ordre des mots dans la phrase latine*, Paris, « Les Belles Lettres », 4 tomes.
- J. MAROUZEAU (1946) : *Traité de stylistique latine*, Paris, « Les Belles Lettres », 2^e éd.
- J. MARTIN (1963) : *T. Lucreti Cari De Rerum Natura Libri sex*, Leipzig, Teubner, 5^e éd.
- J. D. MORGAN (1986) : « Cruces Propertianae », *The Classical Quarterly* 36, p. 182-198.
- C. E. MURGIA (2000) : « The Division of Propertius 2 », *Materiali e discussioni per l'analisi dei testi classici* 45, p. 147-242.
- F. NAVARRO ANTOLÍN (1996) : *Lygdamus. Corpus Tibullianum III.i-6. Lygdami Elegiarum Liber* (Mnemosyne Supplementary Volume, 154), Leyde - New York - Cologne, Brill.
- F. NEUE et C. WAGENER (1892-1905) : *Formenlehre der lateinischen Sprache*, Berlin, S. Calvary & C^o. - Leipzig, O. R. Reisland, 4 vol. [Hildesheim - Zurich - New York, Olms, 1985, 3 vol.].
- H. C. NUTTING (1930) : « Propertius 4.10.31-32 », *The Classical World* 23, p. 160.
- J. J. O'HARA (1996) : *True Names. Vergil and the Alexandrian Tradition of Etymological Wordplay*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.
- E. N. O'NEIL (1958) : « Cynthia and the Moon », *Classical Philology* 53, p. 1-8.
- D. PAGANELLI (1961) : *Properce. Élégies* (C.U.F.), Paris, « Les Belles Lettres », 2^e éd.
- T. D. PAPANGHELIS (1987) : *Propertius. A Hellenistic poet on love and death*, Cambridge, Cambridge University Press.
- M. PASCHALIS (1997) : *Virgil's Aeneid. Semantic relations and proper names*, Oxford, Clarendon Press.
- E. PASOLI (1967) : *Sesto Properzio. Il libro quarto delle elegie*, Bologne, Pàtron, 2^e éd.

- J. S. PHILLIMORE (1907) : *Sexti Properti carmina*, Oxford, Clarendon Press (O.C.T.), 2^e éd.
- M. PLATNAUER (1951) : *Latin Elegiac Verse. A study of the metrical usages of Tibullus, Propertius & Ovid*, Cambridge, Cambridge University Press.
- O. L. RICHMOND (1928) : *Sexti Properti quae supersunt opera*, Cambridge, Cambridge University Press.
- B. SCHMEISSER (1972) : *A Concordance to the Elegies of Propertius*, Hildesheim, Gerstenberg.
- D. R. SHACKLETON BAILEY (1956) : *Propertiana*, Cambridge, Cambridge University Press.
- W. R. SMYTH (1970) : *Thesaurus criticus ad Sexti Propertii textum (Mnemosyne Supplementary Volume, 12)*, Leyde, Brill.
- J. SOUBIRAN (1966) : *L'élision dans la poésie latine*, Paris, Klincksieck.
- J. P. SULLIVAN (1976) : *Propertius. A critical introduction*, Cambridge, Cambridge University Press.
- J. VIANSINO (1968) : *L. Annaei Senecae Hercules furens. Troades. Phoenissae. Medea. Phaedra* (Corpus Scriptorum Latinorum Paravianum), Turin, Paravia, 2^e éd.
- S. VIARRE (2002) : « Le livre IV des *Élégies* de Propertius est-il sérieux ? », dans P. Defosse (éd.), *Hommages à Carl Deroux. I - Poésie*, Bruxelles, Éditions Latomus, p. 507-514.
- V. VIPARELLI SANTANGELO (1986) : *L'esametro di Propertio. Rapporti con Callimaco*, Naples, Società Editrice Napoletana.
- G. WILLIAMS (1968) : *Tradition and Originality in Roman Poetry*, Oxford, Clarendon Press.